

Voici ce que j'ai dit en réponse à cela :

“ L'on ne m'accusera pas, je l'espère, de dépasser les limites que m'a tracées ma commission si je me permets de joindre mes regrets à ceux qui ont déjà été exprimés à l'occasion du fâcheux événement qui est survenu ici et sur lequel a porté l'enquête qui vient d'être faite.

“ Il me fait plaisir de constater que les fonctionnaires municipaux se sont accordés à dire que l'attaque qui a été faite contre les Japonais dans la nuit du 7 septembre était injustifiable et déplorable et que, à leur avis, cette attaque n'était pas dirigée contre les Japonais en particulier (pour lesquels, ont-ils ajouté, ils n'avaient que de l'admiration), mais contre tous les immigrants venant de l'Orient, dont le nombre toujours croissant avait causé beaucoup d'alarme dans certains milieux. Ainsi, les actes de violence auxquels l'on s'est porté auraient été inspirés par l'affluence des immigrants, non pas de telle ou telle race, mais de toutes nationalités sans distinction.

“ M. Duncan a dit que les Japonais étaient portés à croire que le sentiment malveillant qui avait été créé à leur endroit était le résultat de l'agitation faite par des gens peu soucieux de maintenir les relations cordiales existant entre le Japon et le Canada. S'il s'agit là de ceux qui ont provoqué les scènes disgracieuses qui ont eu lieu, je suis moi aussi de cet avis. Il est évident que les instigateurs de cette émeute ne se préoccupaient guère de voir le Canada rester en bonne intelligence avec le Japon et qu'ils agissaient contre nos intérêts. Mais si le sentiment dont parle M. Duncan est celui qui fut créé par suite de la subite et forte augmentation dans le nombre des immigrants venant de l'Orient, je crois qu'il ne serait pas juste de dire que ceux qui partagent ce sentiment ne sauraient avoir à cœur les intérêts de ce pays-ci et du Japon. L'on peut fort bien trouver à redire à l'envahissement du Canada par les immigrants de tels ou tels pays tout en désirant maintenir des relations cordiales entre ces pays et le nôtre. Mais manifester son mécontentement à cet égard par des moyens comme ceux auxquels l'on a eu recours en cette occasion, c'est là une chose différente,—c'est ce qui est blâmable.

“ Ma commission ne m'autorise à allouer des indemnités que pour les dommages qui sont apparents ou qui sont susceptibles d'être déterminés d'une manière précise. M. Duncan a dit que les pertes occasionnées par cette émeute étaient de peu de chose aux yeux des Japonais comparées à l'humiliation qu'on avait infligée à leur orgueil national. Si ces attaques avaient été faites contre les Japonais parce qu'ils étaient des Japonais, ils auraient eu raison de se croire blessés dans leur orgueil. Mais, comme il appert par les témoignages qui ont été rendus que les excès auxquels l'on s'est porté doivent être attribués à l'irritation des esprits par suite de l'affluence des Orientaux en général vers cette partie du pays, les Japonais admettront, je crois, que ceux qui ont pris part à cette émeute n'avaient nullement le désir de blesser leur orgueil national.